

SOMMAIRE

DES PROCÉDÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

PREMIÈRE SESSION, TROISIÈME PARLEMENT.

Le nombre des Pétitions reçues durant la Session a été de 336.—Le nombre des Comités Spéciaux qui ont été nommés est de 29.

Bills qui ont été introduits dans l'Assemblée Législative durant la première Session du troisième Parlement Provincial du Canada; indiquant par qui ils ont été introduits, et comment il en a été disposé.

- 1 Pour indemniser les Officiers Publics qui peuvent n'avoir pas prêté le serment d'office dans le temps prescrit par la loi. [Le Procureur-Général Sheiwood.] [retiré]
2 Pour incorporer la Compagnie de Huron, pour l'exploitation des mines de Copper Bay. [Price.] [retiré]
3 Pour autoriser l'établissement de Compagnies à fonds social dans le comté de Norfolk, pour l'établissement de chemins de madiers ou chemins macadamisés dans le dit Comté. [H. J. Boulton.] [retiré]
4 Pour révoquer l'Ordonnance y mentionnée, et pour établir de meilleures dispositions, relativement aux Arpenteurs et au mesurage des terres dans le Bas-Canada. [Fournier.] [retiré]
5 Pour établir de meilleures dispositions relativement aux émigrés, et pour pourvoir au paiement des dépenses nécessaires pour le support des émigrés indigènes et de leur transport au lieu de leur destination, et pour amender l'Acte y mentionné. [Le Procureur-Général Badgley.] [passé]
9 Pour amender l'Acte de Judicature de Gaspé. [Christie.] [retiré]
7 Bill relatif aux lettres patentes en vertu desquelles les terres publiques dans le Bas-Canada sont octroyées; pour simplifier le mode d'octroyer ces terres, et rendre ce mode plus expéditif et moins dispendieux que par le passé. [Christie.] [retiré]
8 Pour lever les doutes quant à l'époque après laquelle les dispositions de l'Acte pour régulariser l'assignation des Jurés dans le Bas-Canada, devaient avoir pleine force et effet. [Le Proc. Gén. Badgley.] [passé]
9 Pour incorporer diverses personnes, sous les noms et raison de "Président, Directeurs et Compagnie du Havre de Port Granby." [Morrison.] [retiré]
10 Pour amender la loi des Elections de cette Province. [Wetenhall.] [retiré]
11 Pour révoquer l'Acte d'incorporation de la Ville de Port Hope, et pour y établir un Conseil de Ville au lieu d'un Bureau de Police, et pour d'autres fins y mentionnées. [James Smith.] [retiré]
12 Pour incorporer la Ville de Amherstburg dans le District de l'Ouest. [Prince.] [retiré]
13 Pour amender les lois qui ont rapport à l'incorporation de la Cité de Montréal. [Holmes.] [passé]
14 Pour continuer, pendant un temps limité, les divers Actes et Ordonnances y mentionnées, et pour d'autres fins. [Holmes.] [passé]
15 Pour autoriser le Recteur et les Syndics de l'Eglise de Saint-Paul, à London, à vendre une partie du terrain dépendant de cette Eglise, à certaines conditions. [Wilson.] [passé]
16 Pour changer et modifier les lois contre l'usure en cette Province. [Henry Sherwood.] [retiré]
17 Pour prolonger le temps fixé pour faire le recensement pendant l'année 1848. [Boutillier.] [retiré]
18 Pour incorporer la compagnie de l'éclairage au gaz de Kingston. [J. A. Macdonald.] [passé]
19 Pour pourvoir à l'inspection du beurre à Québec et Montréal. [Holmes.] [passé]
20 Pour incorporer la compagnie manufacturière de London. [Wilson.] [pas sanctionné]
21 Pour incorporer la compagnie des consommateurs de Toronto. [Morrison.] [passé]
22 Pour incorporer la compagnie d'assurance du Canada sur la vie. [Sir A. N. MacNab.] [pas sanctionné]
23 Pour incorporer la compagnie du télégraphe de l'Ouest. [Wilson.] [passé]
24 Pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Dundas. [Wetenhall.] [passé]
25 Pour soustraire certaines concessions du Township de Osgoode à l'opération de l'acte y mentionné. [Malloch.] [retiré]
26 Pour incorporer la compagnie d'assurance Maritime du Canada. [J. A. Macdonald.] [retiré]
27 Pour rendre exécutoires certains jugemens rendus par les ci-devant cours du banc du roi dans le Bas-Canada. [Leopold.] [passé]
28 Pour pourvoir à la perception des taxes pour l'année 1848, dans le Township de Moss, dans le district de London. [Notman.] [retiré]
29 Pour incorporer l'athénée de Toronto. [J. H. Cameron.] [passé]
30 Pour incorporer l'Institut Canadien de Québec. [Chauveau.] [passé]
31 Pour continuer et amender l'acte pour l'inspection de la fleur et de la farine, et pour pourvoir à l'inspection de la farine d'avoine. [Holmes.] [passé]
32 Pour abroger un acte y mentionné et établir de meilleures dispositions, pour la construction de glacières aux chaudières de la rivière Mora. (Flint.) [passé]
33 Pour incorporer une compagnie aux fins de construire un chemin de bois ou un chemin macadamisé entre Waterloo et Hamilton. (Sir A. N. MacNab.) [retiré]
34 Pour rendre nécessaires des mémoires par écrit en certains cas. (J. H. Cameron.) [retiré]
35 Pour incorporer la compagnie du chemin de Whithy et Pichering. (Morrison.) [retiré]
36 Pour rendre inutile l'insertion de certaines formules de mois dans les actes de la législature provinciale. (Richards.) [retiré]
37 Pour pourvoir à la vente, par exécution, des droits hypothécaires dans le Haut-Canada. (Richards.) [retiré]
38 Pour incorporer la compagnie du Sault Ste. Marie pour l'exploitation des mines de cuivre. (Price.) [retiré]
39 Pour incorporer la compagnie des mines de Root River (Price.) [retiré]
40 Pour amender l'Acte qui régle l'inspection et le mesurage du bois. (Laurin.) [retiré]
41 Pour diviser le Township de Cayuga, dans le district de Niagara, en deux Townships. (Thompson.) [retiré]
42 Pour amender l'acte qui régle l'engagement des matelots, et former un fonds des émolumens qui doivent

- être payés en vertu de cet acte. (Badgley.) [passé]
43 Pour incorporer la compagnie du chemin de madiers Maikham et Elgin Mills. (Morrison.) [retiré]
44 Pour accorder une certaine somme d'argent à Sa Majesté, aux fins de défrayer certaines dépenses du gouvernement civil, pour l'année mil huit cent quarante-huit. (Drummond.) [passé]
45 Pour prélever, sur le crédit du fonds du revenu consolidé, une somme d'argent requise pour le service public. (Drummond.) [passé]

I.—ACTE POUR IMPOSER UNE TAXE SUR LES ÉMIGRÉS.

Compte détaillé des deniers appropriés durant la première session du troisième parlement provincial du Canada; indiquant si les dites sommes ont été appropriées par acte du parlement, ou si elles ont été avancées sur warrant en vertu d'un a-l'es-de l'Assemblée Législative.

Cet acte abroge le statut des 4 et 5 Vict., chap. 13, passé pour le même objet, et impose une taxe de dix chelins par tête sur tous les passagers arrivant du Royaume-Uni ou de toute autre partie de l'Europe, dans les ports de Québec et Montréal. Une taxe plus forte est prélevée dans certains cas spécifiés dans l'Acte. Les revenus provenant de cette source devront être employés à subvenir aux besoins des Émigrés pauvres et indigènes, de la même manière que ceux qui sont prélevés en vertu de l'Acte 4 et 5 Vict., ch. 13.

III.—ACTE RELATIF AUX TRAVAUX PUBLICS.

Cet acte autorise l'émission de débentures sur le crédit de la province jusqu'à concurrence de £125,000, à l'effet de faire face aux dépenses du service public qui se rattachent aux travaux publics.

ADRESSES.

En vertu d'une adresse de l'Assemblée Législative du 21 mars 1848, la somme de £9,564, courant, a été avancée pour défrayer les dépenses contingentes de la Chambre, durant la prochaine vacance.

En vertu d'une adresse du 22 mars, la somme de £5,000 a été avancée pour défrayer certaines dépenses contingentes de la Chambre, durant la session, qui ont déjà été votées et sont comprises dans l'Acte d'appropriation.

RÉCAPITULATION.

Table with 3 columns: No. 1. (Appropriation non spécifiée), £, s. d.
No. 1. (Appropriation non spécifiée) 140,000 0 0
III 125,000 0 0
Adresse No. 1. 9,564 0 0
" " 2. 5,000 0 0
Total courant £279,564 0 0

(N. B.—Les sommes avancées en vertu de ces adresses qui ont été comprises dans le bill des subsides de la présente session, devront être couvertes par un acte d'appropriation à la prochaine réunion de la législature.)

UN MÉDECIN.—L'Angleterre, ce pays classique de la légalité, ne pourra se vanter d'avoir apaisé les fureurs populaires et réprimé l'émeute sans effusion de sang. Nous devons le dire quoiqu'il nous en coûte. Un citoyen anglais, un jeune et intrépide propriétaire, dont l'histoire n'a malheureusement pas conservé le nom, a arrosé de son sang le sol de Kennington Common, le jour du fameux meeting tenu sur le territoire de cette pacifique paroisse. Voici le fait, tel que nous l'ont narré des témoins oculaires.

Le peuple se précipitait par toutes les issues vers le lieu choisi pour le rassemblement. Les cœurs étaient chauds, les têtes montées au plus haut diapason révolutionnaire, et les groupes de policemen distribués çà et là se trouvaient en butte à des insultes, qui ne présageaient rien de bon. Esclaves de la consigne, ces magistrats de la place publique n'avaient pas même l'air de s'en apercevoir. Malheureusement ils ne pouvaient être partout. Un jeune insurgé, le héros de ci-dessus, ennuyé sans doute des discours des orateurs, voulut changer son rôle passif d'auditeur en celui d'acteur offensif. Il fallait un brave pour attacher le grelot, il se dévoua. Ramassant donc autant de cailloux que ses poches en pouvaient contenir, il avisa la boutique d'un pharmacien-chirurgien et se mit à en mitrailler la devanture avec un courage et une adresse digne des plus grands éloges. Mais le surgeon était là, avec cinq ou six amis, prêt à combattre et à mourir pour ses foyers. Tous se précipitèrent sur Passallant, l'appréhendèrent au corps et l'emmenèrent dans l'officine pharmaceutique. Notre héros se défendit comme un lion. Horatius Cocius, sur son pont classique, ne lutta pas plus intrépidement contre les cohortes de Porsenna. Mais il n'y avait là nulle rivière, où l'intrépide insurgé put se précipiter. Maintenu à terre par six ou huit bras vigoureux, pendant près d'un quart d'heure, il distribua une énorme quantité de coups de pied et de coups d'ongles, le tout malheureusement en vain. L'œil en feu, la poitrine haletante et la menace à la bouche, le héros abattu semblait encore braver ses vainqueurs. Tant de vertu aurait dû toucher le chirurgien. Mais allez donc chercher des sentiments tendres parmi cette classe d'hommes! Le fils d'Esculape lui fit les pieds de sa victime, comme jadis le grec Achille avait fait du troyen Hector, lui retira sa veste, et tandis que ses complices maintenaient solidement le malheureux dans un fauteuil, il chercha la veine du bras droit et y introduisit une lancette avec autant d'égarde et de dextérité, que s'il se fût agi d'un pair d'Angleterre, menacé d'une apoplexie foudroyante.

Le sang coula, sang pur et généreux, s'il en fut jamais parmi les casseurs de vitres et les hurleurs émérites des hurrahs officiels ou non. Avec son sang notre brave perdit naturellement son énergie. Il pâlit, s'affaissa et présenta bientôt l'image d'un calme parfait. Voyant cela, le barbier chirurgien ferma l'injection au moyen d'une ligature, jeta un peu d'eau fraîche au visage, lui moribond, et lui fit avaler un verre de port wine, qui compléta l'entière résurrection. Ajoutant le sarcasme à la cruauté, l'odieux praticien montra la porte à sa victime et lui tint à peu près ce langage: "Vous étiez bien malade, mon ami, et vous ne sauriez trop vous défier de cet état de surexcitation dans lequel je vous ai trouvé. Sans mon aide, je ne sais trop, ma foi, ce que vous fussiez devenu. Si pareils symptômes se manifestaient encore, revenez vous attaquer à ma devanture, ma pharmacie et ma lancette sont toujours à votre service. Allez, mon bon ami." L'histoire ne dit point si notre héros a profité de l'invitation.

On commence à établir dans les principaux hôtels de Londres des télégraphes électriques fort ingénieux qui doivent faciliter singulièrement la rapidité du service.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à des prix que qu'il que ce soit. Voir ses prix avant d'acheter ailleurs. J. Bte. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie ECCLESIASTIQUE

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leur amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortent de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront. CHAPELEAU et LAMOTHE.

AVIS

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER de MAI prochain, PAMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CENTS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE centimes courant, payables par semestre. Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amis de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous conféreront, en le reproduisant un service que nous leur rendrons dans l'occasion. On s'abonne chez MM. les Curés, à Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Crémazie, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. H. Fabre, écriv., No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL. CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE AGENTS DE J. C. ROBILARD DE NEW-YORK.

En annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement. Au bon-vouloir et à l'encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage de aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en Imitations mettent en défi les plus habiles connaisseurs. Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité. Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et TOUJOURS A BON MARCHÉ. L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES.

—Aussi— CROIX DE CHASUBLES EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs. " DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or. " (couleurs assorties) " en or et couleurs. GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants. " Damas brochés en or et couleurs. " " (assorties de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ÉTOILES ET VOILES DE BÉNÉDICTION. Les Étoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre, et aux extrémités

ÉTOFFES ORNEMENTS. Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d'écus nouveaux). Moire d'or à reflets riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs. Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir au MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de sûreté de très-prix et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTIERIE D'ÉGLISE. Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'ostensoirs Châsses Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Eglise dans les campagnes. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exotique (et par leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article. On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILARD, No. 84, Cedar St. New-York.

ACADEMIE POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

Qui sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SŒURS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles que dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise, les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêts à la recevoir.

Les jeunes personnes religieuses admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance seront, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier; cependant il serait bon de voir les Sœurs à cet égard. On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'admission accordée aux élèves, que la vacance annuelle de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août.

À la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès. St. Jean, août, 1847.

MANUEL DE TEMPERANCE, LE R. P. CHINIQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES. Se vend chez MM. FABRE & Cie. " MM. CHAPELEAU & LAMOTHE. A L'ÉVÊCHE.

THE PILOT And Journal of Commerce. Se publie le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI matin, au Bureau, No. 3, Place d'Armes, Montréal.—Souscription—Cinq PIASTRES par année. The Weekly Pilot.

Se publie tous les VENDREDIS matins, pour les campagnes.—Souscription, TROIS PIASTRES par année. W. H. HIGMAN & T. DONOGHUE, Imprimeurs, Éditeurs et Propriétaires. Les livres et autres ouvrages d'imprimerie sont exécutés promptement à ce Bureau. 13 avril.

A VENDRE.

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRÈS-MODÉRÉES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir:—

1. UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Eglise, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Écurie et autres Bâtimens; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2. UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre, aussi dans un lieu très rapproché de l'Eglise, avec les bûches dessus construits, consistant en Maison, Écurie et autres Bâtimens.

3. UNE TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur le seigneur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtie de Maison Étable et autres Bâtimens.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ ROMUALD CHARRIER MCR. Avocat; No. 18 rue St. Vincent, ou au SOUSSIGNÉ, au Village d'Industrie.

ETIENNE PARTENAIS. Montréal, 21 février 1848.—qj.

L'Avenir, JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

Paraît tous les samedis sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens. L'abonnement est de 10c. par année payable d'avance. On s'abonne à Montréal au bureau du journal No. 21 rue St. Vincent, à Québec chez M. S. Drapeau, agent, et aux Trois-Rivières chez M. P. Nourie, agent.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Table with 2 columns: Description of ad types and prices.
Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, £0 2 6
Chaque insertion subséquente, 0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 4
Chaque insertion subséquente, 0 0 10
Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE & Cie., Libraires. Trois-Rivières, VAL, GUILLET, Bar. N. P. Québec, M. J. MARTINEAU, Ptre. Vic. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Directeur. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAMPELAIN, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.